

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation chantier CAROTTE_MERISIER_DELATOUR_NORD	Date de la dernière mise-à-jour	2026-01-06
--	---	---------------------------------	------------

Usagers contactés : Association des Trappeurs Professionnels du Québec (ATPQ), Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ), MRC de Matawinie, Municipalité de Saint-Zénon, Pourvoirie Saint-Zénon, Regroupement des Locataires des Terres Publiques du Québec (RLTP), Sentier Boucle Zen'Nature, Sentier de traineau à chien, Villégiatureur, ZEC des Nymphes			
Mesure d'harmonisation des usages (MHU) ⁱ			
Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées	Réponses du MRNF et/ou mesures d'harmonisations convenues ³
Pourvoirie	Paysage	Assurer que le paysage demeure adéquat à partir des sites récréotouristiques de la Pourvoirie :	
		- Lac Bois Franc, Petit Bois Franc et Noir	Dû à la topographie du terrain, il n'y aura pas d'impacts sur le paysage à partir de ces sites.
		- Lac Paul et de la Tour	Au-delà de la rétention par pied d'arbres prévue à la prescription sylvicole, au besoin, une rétention additionnelle de tiges sous forme de bouquets sera appliquée dans les pentes visibles. Voir la carte. La préoccupation sera à transférer à la portion des chantiers qui fera l'objet d'une future harmonisation.
		- Lac Caché	La portion des chantiers prévue dans cette fiche est relativement éloignée du site, il y aura donc peu d'impact sur le paysage. La préoccupation sera à transférer à la portion des chantiers qui fera l'objet d'une future harmonisation.
		- L'observatoire, son refuge et camping	Une largeur de 60m sans récolte sera appliquée à partir des limites du site. Au-delà de la rétention par pied d'arbres prévue à la prescription sylvicole, au besoin, une rétention additionnelle de tiges sous forme de bouquets sera appliquée dans les pentes visibles. Voir la carte.

¹ Personne ou organisme portant la préoccupation.

² Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les *besoins* sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les *valeurs* sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

³ Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec 	Fiche d'harmonisation chantier CAROTTE_MERISIER_DELATOUR_NORD	Date de la dernière mise-à-jour	2026-01-06
--	--	---------------------------------	------------

		- Le lac Carotte	Retrait des superficies prévues entre le lac et le sentier pédestre faisant son pourtour. Avec ce retrait, il n'y aura pas d'impacts sur le paysage à partir du site.
		- Le chemin d'accès à l'observatoire, son camping et refuge et le site d'hébergement du lac Carotte	Une lisière boisée (art. 28, RADF) d'une largeur de 30m de part et d'autre du chemin sera appliquée avec déplacement de machinerie et percées permises pour les empilements de bois. Dans cette lisière, les petites tiges marchandes seront conservées. Voir les mesures d'harmonisation opérationnelles.
		- Le belvédère de la Tour à feu	Un encadrement visuel de 3 km doit être conservé autour des belvédères reconnus (art. 13, RADF). L'ensemble des superficies ayant fait l'objet de la coupe totale permise doit couvrir moins du tiers de la superficie de cet encadrement visuel au cours de chaque tiers de la période prévue de révolution des peuplements, et ce, afin de conserver en tout temps la qualité du paysage (art. 14, RADF). Au-delà de l'encadrement visuel, la rétention de tiges par pied d'arbre a été bonifiée dans la majorité du parterre visible à partir du belvédère : la récolte se fera à partir des tiges toutes essences de 15,1cm au diamètre à hauteur de poitrine. Voir la carte.
ZEC		Assurer que le paysage demeure adéquat à partir du lac Merisier et de ses sites de camping.	La portion des chantiers prévue dans cette fiche est relativement éloignée du site, il y aura donc peu d'impacts sur le paysage. La préoccupation sera à transférer pour la portion des chantiers qui fera l'objet d'une future harmonisation.
RLTP, villégiateur		Assurer que le paysage demeure adéquat à partir du lac Mastigouche et de ses baux.	Au-delà de la rétention prévue à la prescription sylvicole, au besoin, une rétention additionnelle de tiges sous forme de bouquets sera appliquée sur le sommet de la presqu'île dans le lac Mastigouche et dans la pente située près de la ligne hydroélectrique. Voir la carte.
Boucle Zen'Nature, Pourvoirie		S'assurer que le paysage demeure adéquat pour les utilisateurs des sentiers. Le réel tracé terrain du sentier Boucle Zen Nature a été fourni au MRNF.	Les mesures suivantes répondent à la préoccupation, et seront appliquées entourant le réel tracé terrain du sentier. Voir la carte. - Certains retraits ont été appliqués afin de minimiser les traverses du sentier lors des opérations.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation chantier CAROTTE_MERISIER_DELATOUR_NORD	Date de la dernière mise-à-jour	2026-01-06
--	---	---------------------------------	------------

			- Certains séparateurs ont été positionnés, chevauchant des sentiers pédestres. Ainsi, pour ces portions, un 0-30m sans récolte de part et d'autre du sentier sera appliqué. - Entourant le lac Carotte, il n'y aura pas de récolte sur le côté du sentier donnant vers le lac. De l'autre côté sera appliqué un 0-10m sans récolte suivie de 10-30m en lisière boisée (art. 28, RADF). - Appliquer une lisière boisée (art. 28, RADF) de 30m avec déplacement de machinerie et percées permises pour les empilements de bois aux endroits suivants : - o Autour du chemin multiusage forestier donnant accès au lac Carotte sur lequel chevauche une portion du sentier pédestre Boucle Zen'Nature; - o Ainsi qu'autour du chemin multiusage donnant accès à la « Bogue » sur lequel chevauche un sentier pédestre de la Pourvoirie. - Pour toutes les autres portions du sentier, la mesure d'harmonisation générique de la TGIRT sera appliquée : 0-10m sans récolte suivie de 10-30m en lisière boisée (art. 28, RADF).
Pourvoirie	Protection des investissements	Ne pas détruire les caches de chasses.	Les caches de chasses permanentes constituent des occupations sans droit. Des arbres seront laissés debout aux endroits convenus pour installer à nouveau les caches.
		Ne pas détruire les vestiges du camp forestier Marielle.	La portion des chantiers prévue dans cette fiche est éloignée du site. La préoccupation sera à transférer à la portion des chantiers qui fera l'objet d'une future harmonisation.
MRC	Communication	Impliquer la municipalité concernée dans le processus d'harmonisation.	Les chantiers pour lesquels des commentaires ont été déposés dans le cadre de la consultation publique sur le PAFIO ont fait l'objet d'un suivi par le MRNF. Ils peuvent faire l'objet d'un processus d'harmonisation avec certains utilisateurs selon la nature des préoccupations émises.
MRC	Répartition spatiotemporelle	Répartir dans le temps et dans l'espace la récolte dans les secteurs qui, géographiquement, forment un tout avec	À l'échelle de l'unité d'aménagement de Lanaudière, l'organisation spatiale des forêts est intégrée à la planification forestière .

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation chantier CAROTTE_MERISIER_DELATOUR_NORD	Date de la dernière mise-à-jour	2026-01-06
--	---	---------------------------------	------------

	d'autres secteurs en consultation et/ou déjà consultés.	
--	---	--

Travaux sylvicoles non commerciaux ⁴ (TSNC) ⁱⁱ			
Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées	Réponses du MRNF et/ou mesures d'harmonisations convenues ³
Pourvoirie	Paysage	Éviter la présence d'andains près des lieux récréotouristiques, soit le long du chemin d'accès au lac Carotte ainsi que près de l'observatoire, son refuge et camping.	Ce chantier présente un fort potentiel de reboisement sans préparation de terrain. Dans la mesure du possible, les andains potentiels seront positionnés afin de minimiser l'impact sur le paysage, soit en les éloignant des bordures de chemin afin de permettre à la régénération de s'installer plus rapidement.
Pourvoirie		Assurer la remise en production rapide des secteurs visibles aux bords du chemin d'accès à l'observatoire et au site d'hébergement du lac Carotte.	Dans la mesure du possible, assurer la remise en production rapide des secteurs visibles aux bords du chemin d'accès à l'observatoire et au site d'hébergement du lac Carotte.
Pourvoirie	Communication	Communiquer avec la Pourvoirie afin d'informer du début des travaux non commerciaux.	L'accès au chantier pour le reboisement se ferait par le chemin d'accès au site d'hébergement du lac Carotte. Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) et/ou s'abonner à l' infolettre pour suivre l'évolution des TSNC dans le temps. La préoccupation sera transférée à Rexforêt.

⁴ Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  Québec	Fiche d'harmonisation chantier CAROTTE_MERISIER_DELATOUR_NORD	Date de la dernière mise-à-jour	2026-01-06
---	--	---------------------------------	------------

Mesure d'harmonisation opérationnelle ⁵ (MHO) ⁱⁱⁱ <i>La planification du réseau routier ainsi que les mesures d'harmonisation opérationnelles telles que les périodes d'opération et la récolte relèvent de l'industriel forestier (BGA). Ainsi, les demandes de nature opérationnelle seront rapportées à l'intention des responsables pour qu'ils en assurent le suivi approprié.</i>			
Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées	Réponses du BGA et/ou mesures d'harmonisations convenues
Pourvoirie	Paysage	Assurer que le paysage demeure adéquat à partir du chemin d'accès à l'observatoire, son camping et refuge et le site d'hébergement du lac Carotte.	Contacter la Pourvoirie et organiser une visite de terrain avant le début des opérations à proximité de ces sites pour déterminer la localisation des aires d'empilements des bois, ainsi que les traverses de machinerie du chemin d'accès. Voir les mesures d'harmonisation des usages.
Pourvoirie / FPQ		Quelques tronçons de chemin sont encore à planifier pour permettre la récolte complète du chantier. Communiquer avec la Pourvoirie et la FPQ advenant une planification de chantier dans une portion de chantier faisant l'objet d'une préoccupation sur le paysage.	L'industriel forestier fournira la planification fine des chemins à la Pourvoirie et la FPQ lorsqu'elle sera complétée et portera une attention particulière à leur planification dans les portions de chantier faisant l'objet de préoccupations sur le paysage.
Boucle Zen'Nature		S'assurer que le paysage demeure adéquat pour les utilisateurs des sentiers. Le réel tracé terrain du sentier a été fourni au BGA.	Dans la mesure du possible, aménager les chemins et sentiers de débardage dans un angle par rapport au sentier pédestre. Voir les mesures d'harmonisation des usages.
Boucle Zen'Nature, Mun. de St-Zénon, Pourvoirie, RLTP, Villégiateur, ZEC	Accès au territoire	Ne pas entraver ou empêcher l'accès aux utilisateurs du territoire.	Il est interdit en tout temps de restreindre ou de bloquer l'accès à un chemin des terres du domaine de l'État (LTDE).
		Assurer la qualité des chemins à la suite des travaux.	Sur les terres du domaine de l'état, toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin, doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicule

⁵ La planification du réseau routier ainsi que les mesures d'harmonisation opérationnelles (MHO) telles que les périodes d'opération, la récolte, le transport et la sortie des bois relèvent de l'industriel forestier (BGA) et sont notés, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Ainsi, les demandes de nature opérationnelle seront rapportées à l'intention des responsables pour qu'ils en assurent le suivi approprié. Il est de la responsabilité du BGA du demandeur de confirmer et compléter les MHO. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  	Fiche d'harmonisation chantier CAROTTE_MERISIER_DELATOUR_NORD	Date de la dernière mise-à-jour	2026-01-06
--	---	---------------------------------	------------

			susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient (art. 64, RADF).
Sentier de traineau à chien		Communiquer avec les responsables du sentier de traineau à chien si les opérations sont prévues en période hivernale.	Le sentier de traineau à chien et le chantier n'entreront pas en conflit, étant chacun situés sur une rive opposée de la Rivière Mastigouche.
Boucle Zen'Nature	Protection des investissements	Communiquer avec la Municipalité pour les informer des dates d'opérations, suffisamment d'avance pour prévenir les marcheurs s'étant procuré des forfaits.	Communiquer avec la Municipalité pour les informer des dates d'opérations, suffisamment d'avance pour prévenir les marcheurs s'étant procuré des forfaits. La mesure générique « Route de transport des bois » sera appliquée : « Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, l'acheteur doit informer les utilisateurs du territoire concerné quinze (15) jours avant le début du transport de bois. » Les utilisateurs du territoire peuvent visiter le site web de la Table GIRT (https://foretlanaudiere.org/cartographie/) et/ou s'abonner à l'infolettre pour suivre l'évolution des travaux dans le temps.
Boucle Zen'Nature, Pourvoirie, ZEC		Protection des affiches\signalisation des territoires fauniques structurés et du sentier pédestre Boucle Zen'Nature.	Conserver les affiches\signalisation, les réinstaller après les travaux forestiers ou les remettre aux responsables pour qu'ils les réinstallent. Advenant leur destruction, le matériel sera remplacé.
Mun. St-Zénon RLTP	Quiétude	Assurer la quiétude lors des opérations à proximité des baux et des résidences.	Un canal de communication sera maintenu avec la municipalité tout au long des travaux.
ZEC		Assurer la quiétude lors de la période de chasse à l'original.	La mesure générique « Période de chasse » sera appliquée : « Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa), à l'exception des activités visant à combattre les perturbations naturelles majeures, pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. » Cette mesure exclut le transport des bois.
Pourvoirie		Que le chemin en implantation ne soit pas utilisable après les travaux soit par	L'industriel forestier fournira la planification fine des chemins à la Pourvoirie et la FPQ lorsqu'elle sera complétée. Des discussions sont à

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation chantier CAROTTE_MERISIER_DELATOUR_NORD	Date de la dernière mise-à-jour	2026-01-06
--	---	---------------------------------	------------

		l'implantation d'un chemin d'hiver ou par une fermeture de chemin.	prévoir, advenant la planification d'une implantation de chemin d'été traversant les limites de la Pourvoirie. Les fermetures de chemin ne peuvent être garanties à l'étape d'harmonisation des usages du chantier et font l'objet d'un processus distinct.
--	--	--	---

Itinéraire des bois ⁵ <i>La planification du transport et la sortie des bois relèvent de l'industriel forestier (BGA). Ainsi, les demandes de nature opérationnelle seront rapportées à l'intention des responsables pour qu'ils en assurent le suivi approprié.</i>			
Itinéraires possibles	Usagers concernés	Préoccupations soulevées	Pistes de solution
Chemin du lac du Mardi →Chemin du Lac Lefebvre →Rang St-Pierre →Chemin du Lac Saint-Louis Est →Route 131	Municipalité de Saint-Zénon	Assurer la capacité portante du pont du Chemin du Lac Saint-Louis Est pendant et après le transport des bois et ne pas abimer la surface de roulement des chemins municipaux.	L'harmonisation des secteurs d'interventions ainsi que les mandats confiés aux Tables GIRT ne peuvent déborder du cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ainsi, les travaux d'harmonisation ne peuvent viser la gestion de la circulation sur les chemins municipaux ni provinciaux. Ces actions relèvent des relations entre les municipalités et le MTQ.
		Assurer la quiétude lors du transport des bois pour les résidents, surtout près du lac Lefebvre.	Les camionneurs appliqueront une vitesse réduite à proximité des résidences permanentes. Un canal de communication sera maintenu avec la municipalité tout au long de la période de transport des bois.
Chemin de la Pourvoirie et/ou Chemin du Lac-Bois-Franc et/ou Chemin du Lac-du-Merisier →Route 131	Pourvoirie	Éviter de transporter le bois par l'accueil de la Pourvoirie.	Il n'est pas prévu de transporter le bois par cet itinéraire. La préoccupation sera à transférer à la portion des chantiers qui fera l'objet d'une future harmonisation.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Québec 	Fiche d'harmonisation chantier CAROTTE_MERISIER_DELATOUR_NORD	Date de la dernière mise-à-jour	2026-01-06
--	--	---------------------------------	------------

Mesures d'harmonisation générales

- 1- Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité concernée ou la MRC. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
- 2- En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçus d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
- 3- Arrêt des activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 4, 1er alinéa), à l'exception des activités visant à combattre les perturbations naturelles majeures, pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
- 4- Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
- 5- Lorsque le secteur est mis à l'enchère par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
- 6- Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

Pour plus d'information sur le processus d'harmonisation, veuillez consulter le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

Adoption

L'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document le :

→ Encadré réservé à l'usage de la TGIRT.

ⁱ Les mesures d'harmonisation des usages ont une influence sur la planification forestière, cependant elles ne modifient pas le déroulement des opérations sur le terrain. Les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre font partie de l'ensemble des éléments pour lesquels le Ministère assure un contrôle et une reddition de comptes.

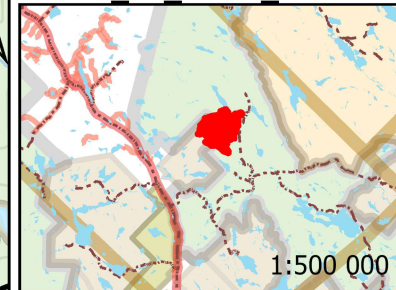
ⁱⁱ Lorsque les préoccupations concernent les travaux sylvicoles non commerciaux, les mesures d'harmonisation opérationnelle sont traitées par le Ministère.

ⁱⁱⁱ Lorsque les préoccupations sont de nature opérationnelle, elles sont traitées par les BGA concernés (ou délégués dans le cas des chantiers BMMB). Ceux-ci ont alors la responsabilité de réaliser la démarche d'harmonisation opérationnelle avec le ou les participants. Les mesures d'harmonisation opérationnelle sont convenues pour prendre en compte des préoccupations liées au déroulement des activités d'aménagement forestier réalisées sur le terrain.

Pentes LiDAR

- F (40 à 50%)
- X1 (50 à 70%)
- X2 (70% et +)

06271_CAROTTE_MERISIER DE LA TOUR NORD



- Point particulier
- Camp trappeur
- Chemin forestier
- Ligne Hydro Québec
- Sentier chien traîneau
- BoucleZenNature (tracé terrain)
- Sentier multifonctionnel non motorisé St-Zénon
- Autre sentier pédestre

Lit d'écoulement LiDAR

- Permanent
- Zone_perm
- Intermittent
- Zone d'intermittance
- Lac
- Milieu humide
- Villégiature
- Refuge biologique
- Limite municipalité
- ZEC
- Pourvoirie

Chantier planifié par le MRNF

- Coupe de régénération
- Séparateur potentiel
- Lisière boisée (art. 28, RADF)
- 0-20m sans récolte, lacs et cours d'eau permanents

Mesure d'harmonisation

- Retrait
- Rétention par bouquets aux opérations
- Rétention par pied d'arbres
- Lisière boisée de 30m avec déplacement de machinerie et percées pour les empièlements permis

Chemin planifié par l'industrie (sujet à modifications)

- Amélio./entretien/réfection
- Implantation

Référence spatiale
 Nom : NAD 1983 MTM 8
 Système de coordonnées projetées : NAD 1983 MTM 8
 Système de coordonnées géographiques : GCS North American 1983
 Datum : North American 1983
 Projection : Transverse Mercator
 Méridien central : -73,5000

Réalisation: Isabelle
 Parent, ing.f. 15-021
 Date : 2025-11-17

Ressources naturelles
 et Forêts
 Québec

0 0,25 0,5 1 1,5 2 Kilomètres

1:20'000